Centre Aquatique

- ♥ rue de la Bachelette à Mauléon
- 27 boulevard du Colonel Aubry BP 90184 - 79304 Bressuire Cedex
- 05 49 81 46 61
- centresaquatiques@agglo2b.fr



Plan d'Organisation de la Surveillance des Secours POSS

Juin 2020



PROPRIETAIRE et EXPLOITANT :

Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais 27 Boulevard du Colonel Aubry, 79300 BRESSUIRE

<u>Directeur:</u>

Maxence LEFEBVRE maxence.lefebvre@agglo2b.fr

<u>Fréquentation Maximale Instantanée :</u>

582 usagers aux bassins

Table des matières

1/ Installation-Equipement-Matériel	4
Description des Installations	4
Identification du matériel de secours	6
Identification des moyens d'alerte	7
2/ Fonctionnement général de l'établissement	8
Périodes et horaires d'ouverture	8
Fréquentation	8
3/ Organisation de la surveillance au bassin	9
Personnels de surveillance	9
Autres personnels	9
Zones et postes de surveillance aquatique (annexe 2)	10
Dispositifs de surveillance aquatique	11
Mesures de prévention primaire	12
5/ Organisation interne des secours	14
Démarche de base	14
Processus d'intervention (annexe 7) / cas particulier (annexe 7 bis)	14
Accident à caractère spécifique	14
6/ Diffusion et évolution du document	15
Diffusion	16
Evolution	16
7/ Annexes	17

1/ Installation-Equipement-Matériel

Description des Installations

Espace Aquatique.

BASSINS	Larg. & Long	Surface (m2)	Prof. Mini	Prof. Maxi	Volume (m3)
SPORTIF	12,5m x 25m	312.5	1.30m	3.50m	780
APPRENTISSAGE	6m x 12,5m	75	0.70m	1.10m	75
TOBOGGAN	6m x 8m	48	1.10m	1.10m	55

Zone Infirmerie, bureau MNS et local matériel:

Elle est composée:

- ❖ D'une infirmerie avec sanitaire
- D'un bureau MNS
- D'un vestiaire personnel avec douche
- D'un local pédagogique (qui sert aussi d'accès pompiers, il doit donc permettre le passage facile d'un brancard)

Zone Accueil et Vestiaires:

Elle est composée:

- D'un hall d'entrée
- De vestiaires individuels et collectifs
- De douches et de sanitaires

Zone Technique:

Elle est composée:

- D'un local technique
- D'une chaufferie
- D'un local de rangement

Equipements particuliers:

- ❖ Un toboggan d'une longueur de 50m avec virage (pente d'environ 11cm/m).
- Un pentagliss (2 pistes) d'une longueur de 16m
- ❖ Un plongeoir de 1m

L'utilisation du plongeoir est possible à l'appréciation des MNS/SA et seulement si la zone de plongeon est délimitée grâce aux lignes d'eau.

- Une pelouse accessible aux usagers depuis les bassins
- Un parc de panneaux solaire

Plan d'ensemble des installations (annexe1) comprenant :

- La situation des bassins et des équipements
- ❖ La situation des accès de secours et leur cheminement
- La situation des issues de secours
- L'emplacement du matériel de sauvetage (perches)
- L'emplacement du matériel de secours
- L'emplacement de l'infirmerie
- L'emplacement des moyens d'alerte des secours extérieurs
- ❖ L'emplacement des commandes d'arrêt des pompes de recyclage et des pompes d'animation.
- L'emplacement du stockage des produits chimiques
- Les postes et les zones de surveillance aquatique

Identification du matériel de secours

Lot de matériel de secours (annexe 3)

Fiche contrôle stock du matériel de secours (annexe 4).

Identification des moyens d'alerte

❖ 2 téléphones à liaison extérieure et intérieure :

Postes intérieurs à contacter	Numéro à composer en interne	Type de poste
Accueil/Caisse		Sans fil
Bassin (MNS)		Sans fil

Services d'urgence	Numéro à composer	Objet
S.A.M.U.	15	Urgences médicales & conseils
POMPIERS	18	Autres problèmes
GENDARMERIE	17	Troubles à l'ordre public
SOS	112	Appels d'urgence dans l'Union Européenne
SOS	114	Urgence dans l'Union Européenne (fonctionne par SMS)
S.A.M.U. social	115	Numéro d'urgence pour l'hébergement (ex : SDF,)

Les surveillants peuvent disposer chacun d'un sifflet pour la diffusion des alertes sur l'espace bassins.

❖ 4 Talkie-walkie présents sur l'établissement pour les liaisons en interne (bassin, accueil entretien). Les techniciens étant joignables par téléphone.

2/ Fonctionnement général de l'établissement

Périodes et horaires d'ouverture

Les horaires de fonctionnement sont établis selon la programmation des différents types d'utilisateurs : public, scolaires, animations, groupes constitués et associations.

La structure est ouverte pendant la période estivale pour permettre l'accueil de ses différents publics. En fonction des besoins et de la météo, l'établissement peut ouvrir dès le mois de Mai jusqu'au mois de Septembre.

Horaires d'ouverture au public :

Annexe 8

Fréquentation

La FMI est comptabilisée informatiquement par le passage de la clientèle aux tripodes et permet d'avoir un visuel précis à l'instant « T » de la fréquentation maximale instantanée.

Fréquentation annuelle (2019): 6704 usagers

Fréquentation maximale journalière (année de référence 2019) :

- ❖ En période scolaire (Mai, Juin, Septembre)208 baigneurs

Moments prévisibles de forte fréquentation :

Les journées ensoleillées.

3/ Organisation de la surveillance au bassin

Personnels de surveillance

Plan de travail:

Un plan de travail actualisé fixe le nombre et la qualification des personnels affectés à la surveillance en fonction des différents types de fréquentation et de la réglementation en vigueur.

Ces personnels sont titulaires d'un diplôme conférant le titre de maître-nageur sauveteur. Ils peuvent être assistés par des Sauveteurs Aquatique (SA), par exemple, des personnels titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (Art D322-13 du code du sport).

Autres personnels

Tous les personnels attachés à l'établissement renforcent l'équipe des MNS et sauveteurs aquatiques lors des interventions importantes : agents d'accueil, agents de maintenance, chef d'établissement.

Zones et postes de surveillance aquatique (annexe 2)

Zones de surveillance :

Zone bassin sportif (Zone 1)

La zone est constituée par le bassin sportif, les plages qui l'entourent.

Zone bassins apprentissage et toboggan (Zone 2)

La zone est constituée par les bassins apprentissage, toboggan et les plages qui l'entourent.

Postes de surveillance :

- ❖ Poste 1 : Surveillance mobile de la zone bassin sportif
- Poste 2 : Surveillance mobile de la zone bassins apprentissage et toboggan

Aucun poste n'est fixe sur la zone impartie pour permettre au MNS d'adapter sa position et d'intervenir selon les besoins et les contraintes. (annexe1).

Lorsque des rotations de postes sont effectuées, les MNS s'engagent à maintenir la surveillance. Les MNS effectuent quand celle-ci est possible, une rotation régulière, dans le but de rompre la monotonie et ils veilleront à maintenir une surveillance constante sur chaque zone de baignade en fonction de la fréquentation et du dispositif adopté.

La pelouse est également sous la surveillance des MNS/SA qui effectuent des rondes pour contrôler cette zone. Cependant la priorité reste les bassins afin d'éviter tout risques de noyade ou autres incidents.

L'accès aux toboggans est régulé par un feu et/ou des panneaux signalétiques.

Dispositifs de surveillance aquatique

La surveillance doit être assurée par les MNS/Sauveteurs Aquatique en poste (selon planning) de manière constante, exclusive, vigilante et active.

Dispositif amoindri:

Un MNS/Sauveteur Aquatique pour les deux zones aquatiques (zones 1 et 2), lorsque la fréquentation maximale instantanée ne dépasse pas 80 personnes. Il adapte sa surveillance (fixe ou mobile) en fonction de la fréquentation (public ou scolaire).

Dispositif de base :

Deux MNS/Sauveteurs Aquatiques pour les deux zones aquatiques (zones 1 et 2), lorsque la fréquentation maximale instantanée dépasse 80 personnes sans excéder 582 personnes. Ils adaptent leur surveillance (fixe ou mobile) en fonction de la fréquentation (public ou scolaire).

Les MNS et Sauveteurs Aquatiques sont responsables à leur poste de leur zone. Ils disposent d'un moyen d'alerte approprié et portent une tenue permettant leur identification.

Dispositif renforcé:

Lorsque la fréquentation maximale instantanée dépasse 300 personnes sans excéder 582 personnes ou lorsque qu'une animation particulière pouvant générer des risques supplémentaires et un manque de visibilité est mise en place (ex. structure gonflable sur l'eau...), ou encore sur certains temps scolaire, le dispositif de base est renforcé d'un ou plusieurs MNS ou Sauveteurs Aquatiques, polyvalent pour l'ensemble des zones ouvertes.

Le MNS/Sauveteurs Aquatique polyvalent :

- Renforce la surveillance sur l'ensemble des zones selon les risques localisés.
- Prend en charge un groupe scolaire.
- Remplace un MNS sur sa zone pour permettre une continuité de la surveillance (soins, etc...).

A l'appréciation des MNS/SA, un dispositif peut évoluer en fonction de la possibilité ou non de maintenir une surveillance de qualité.

Mesures de prévention primaire

Avant l'ouverture de l'établissement :

Les agents techniques :

- o Préparent les installations sur le plan du traitement de l'eau et vérifient le bon fonctionnement des installations techniques.
- o Sortent et nettoient le robot du bassin.
- o Nettoient les lignes de flottaison des bassins selon une périodicité établie.

Les agents d'accueil et entretien :

- o Mettent en service le système de gestion des flux de fréquentation.
- o Préparent les installations sur le plan de l'hygiène
- o Mettent en service les pédiluves (accès vestiaires, accès bassins et sortie vestiaires).
- o Vérifient la présence des surveillants avant d'ouvrir l'établissement.
- o Une fois par semaine contrôlent visuellement l'état du toboggan et l'entretiennent si besoin.

Les MNS/Sauveteurs Aquatique :

- Vérifient l'état du matériel de secours (notamment la matériel de ranimation) et attestent de son contrôle par émargement dans le journal de bord (annexe 4 et 5).
- Contrôlent la téléphonie interne et externe et attestent de son contrôle par émargement dans le journal de bord.
- Répertorient les effectifs des différents groupes (scolaire, activité...) dans le journal de bord, avec signature pour les scolaires, centres et associations.
- o Contrôlent l'état général des bassins et des équipements.
- o Mettent en service le pédiluve d'accès à la pelouse, le plongeoir, les toboggans et feux de toboggan (selon leur appréciation et les besoins).
- o Une fois par semaine contrôlent visuellement l'état des grilles de fond, le contenu de l'infirmerie et du sac d'intervention, les structures gonflables éventuelles... (annexe 4 et 5)
- S'assurent que toutes les sorties de secours sont dégagées et qu'aucun matériel n'empêche l'évacuation de l'établissement.

A la fermeture de l'établissement

Les agents d'accueil et d'entretien

- o surveillent la bonne sortie des clients entre les vestiaires et le hall d'accueil.
- o Mettent hors service le système de gestion des flux de fréquentation.
- o S'assurent de l'évacuation complète de chacune des zones, des sanitaires et des vestiaires en complément des MNS/SA.

Les MNS/Sauveteurs Aquatique :

- o S'assurent de l'évacuation complète de chacune des zones, des sanitaires et des vestiaires.
- o Vérifient la fermeture de tous les accès à l'établissement.
- o Rangent le poste de secours.
- Surveillent la bonne sortie de tous clients.
- o Ferment les portes d'accès aux bassins.

A l'ouverture et à la fermeture de l'établissement, chaque personnel s'assure en complément sur sa zone de travail du verrouillage et du déverrouillage des accès (issues de secours, grilles, portes et fenêtres).

5/ Organisation interne des secours

Démarche de base

Les MNS/Sauveteurs Aquatiques (garant de la sécurité du public dans l'établissement) préviennent les désordres susceptibles de mettre en péril la sécurité des usagers et portent assistance aux personnes en danger :

- ❖ Ils prennent toutes précautions utiles pour eux-mêmes et les tiers de manière à éviter l'aggravation d'un accident ou d'un sinistre ;
- Ils coordonnent les secours internes et déclenchent si nécessaire l'intervention des secours extérieurs;
- Ils pratiquent les gestes de premiers secours et prodiguent les soins appropriés à l'état des victimes ;
- En fin d'intervention :
 - o Ils rendent compte au chef d'établissement ou, à défaut, au directeur général adjoint (DGA), au directeur général des services (DGS).
 - o Ils établissent une fiche bilan (annexe 6) et un rapport détaillé en cas d'évacuation vers des services extérieurs précisant les coordonnées de la victime, celles des témoins et des tiers présumés responsables, la circonstance, la nature des blessures, les soins effectués et le mode d'évacuation.

Les autres agents :

- Avertissent les MNS/Sauveteurs Aquatiques lorsqu'ils sont eux-mêmes témoins d'un accident ;
- Se mettent à la disposition des MNS/Sauveteurs Aquatiques pour fournir l'aide requise (évacuation des bassins, apport du matériel de secours...)
- Appellent les secours extérieurs si un MNS/Sauveteurs Aquatique le demande;
- Accueillent et guident les secours extérieurs.

Processus d'intervention (annexe 7) / cas particulier (annexe 7 bis)

On trouvera ici une présentation (en annexe 7) des procédures d'interventions à adopter en fonction du nombre de personnel présent.

Figure également (en annexe 7 bis) l'adaptation des gestes de secourisme sur des cas particuliers comme durant une période d'épidémie/pandémie.

- version 2.0

Accident à caractère spécifique

Incendie

- Déclencher l'alarme interne.
- Contacter ou faire contacter les sapeurs-pompiers (018)
- Evacuer la clientèle selon le plan d'évacuation (annexe 9)
- Attaquer le foyer au moyen des extincteurs disponibles sur la zone sans prendre de risques.

Baigneur prisonnier d'une bouche de reprise des eaux

- Arrêter les pompes de recirculation du bassin au moyen des dispositifs d'urgence repérés en annexe
- Soustraire le baigneur du bassin.
- Prodiguer les soins appropriés à l'état de la victime.

Dégagement gazeux de produits toxiques

- ❖ Interdire l'accès à la zone concernée, avertir le responsable technique de la piscine et alerter les sapeurs-pompiers (018). Si des émanations toxiques se propagent à l'intérieur des bâtiments, ouvrir et faire ouvrir les issues de secours et arrêter la centrale de traitement d'air en appuyant sur le dispositif d'arrêt d'urgence repéré en (annexe 1).
- Evacuer les usagers selon le plan d'évacuation (annexe 9)

En cas de danger persistant, faire évacuer la zone, voire l'établissement, en guidant les personnes vers les sorties de secours jusqu'au point de rassemblement et vérifier qu'il ne reste plus aucune personne dans l'établissement.

6/ Diffusion et évolution du document

Diffusion

Tous les personnels de l'établissement sont destinataires d'une copie actualisée du présent document.

Le document et ses évolutions font l'objet d'une diffusion commentée, soit lors d'une réunion de service, soit lors de l'accueil administratif des agents nouvellement recrutés.

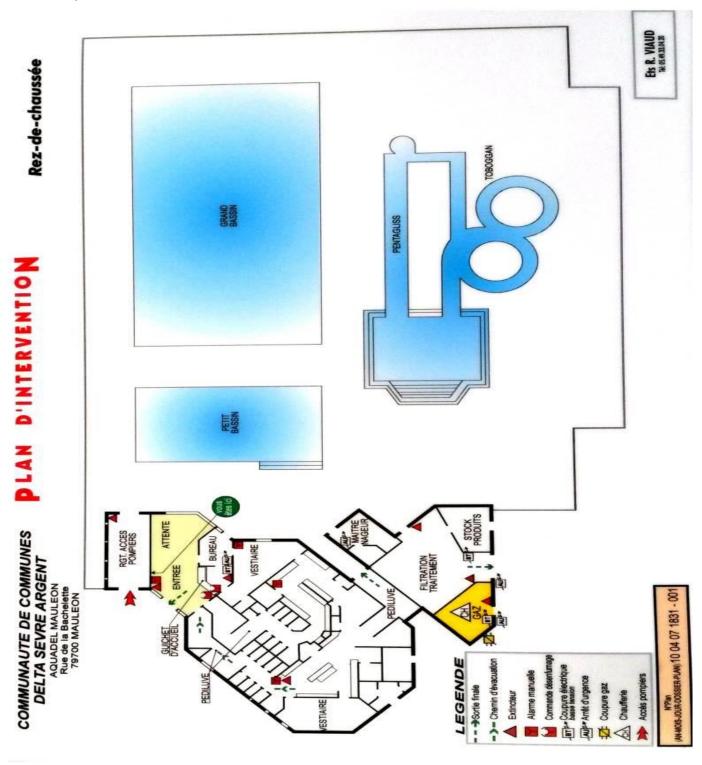
Le chef d'établissement s'assure que tous les agents sont en mesure d'appliquer les procédures qui les concernent. Des exercices périodiques de mise en place du présent POSS seront organisé une à deux fois par an.

Evolution

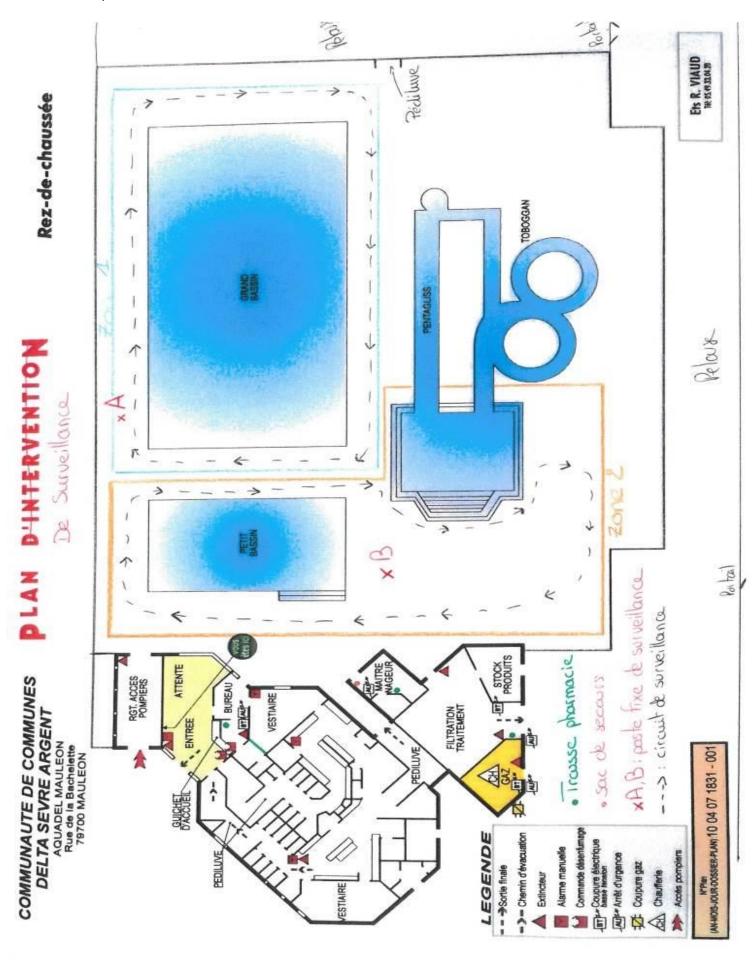
Version	Date	Type de modification
1.0	2013	Création
2.0	2020	Création

7/ Annexes

Annexe 1: plan d'ensemble des installations



Annexe 2: plan de surveillance des bassins



RECAPITULA	ATIF MATERIEL DE SECOURISME
LOTS	DESIGNATION
	Gants à usage unique taille M
	Gants à usage unique taille L
	Gants à usage unique tailleXL
PROTECTION	Couverture isotherme
SECURITE HYGIENE	Solution hydro-alcoolique
	Sacs DASRI
	Désinfectant de surface
	Papier absorbant
	Thermomètre auriculaire
DII AN ET	Tensiomètre
BILAN ET EVALUATION DES	Oxymètre
FONCTIONS VITALES	Fiches bilan
	Lampe de diagnostic
	Masques de poche à usage unique
	insufflateurs pédiatriques (BAVU)
	insufflateurs enfants (BAVU)
	insufflateurs adultes (BAVU)
	Canules oropharyngées - jeu complet
REANIMATION	Masques à inhalation enfants
OXYGENOTHERAPIE	Masques à inhalation adultes
	Bouteille d'oxygène
	Aspirateur de mucosité
	Sondes pour aspirateur de mucosité
	Défibrilateur semi automatique
	Paire d'électrodes
	Garrot tourniquet
	Coussin hémostatique (CHUT)
HEMMORAGIES ET	Compresses stériles
PLAIFS	Pansements individuels de différentes tailles
1 2 120	Bandes extensibles
	Rouleau adhésif
	Drap stérile pour brûlures
	Solution antiseptique
DESINFECTION ET AUTRES	Solution sérum physiologique
AUTRES	Compresses de froid instantané à usage uniqu
	Echarpes en toile
	Jeu d'attelles
IMMOBILISATION ET	Colliers cervicaux réglables enfant
TRAUMATISMES	Colliers cervicaux réglables adulte
	Plan dur avec immobilisateur de tête
	Table ou lit de soin
	Couverture bactériostatique
ACCUEIL VIOTIME ET	Brancard rigide
ACCUEIL VICTIME ET TRANSPORT DE	Sac de transport du matériel d'urgence
MATERIEL	Eau + Gobelets
Marie Company	Sucre
DIV(EDO	Paire de ciseaux
DIVERS	Pince à écharde
	Rouleau de ruban de balisage

Matériel de sauvetage

perches

Annexe 4 : Fiche de contrôle hebdomadaire

Date de contrôle:	FICHE DE CONTRÔLE MATERIEL DE SECOU			
Date de controle:				
LOTS	DESIGNATION	Stock disponible	Stock plancher	A pourvoi
	Gants à usage unique taille M		*	
	Gants à usage unique taille L			
	Gants à usage unique tailleXL		Î	
PROTECTION	Couverture isotherme			
SECURITE HYGIENE	Solution hydro-alcoolique			
	Sacs DASRI			
	Désinfectant de surface			
	Papier absorbant			
	Thermomètre auriculaire			
BILAN ET	Tensiomètre			
EVALUATION DES	Oxymètre		9	
FONCTIONS VITALES	Fiches bilan			
	Lampe de diagnostic		9	
	Masques de poche à usage unique	8		
	insufflateurs pédiatriques (BAVU)	3		
	insufflateurs enfants (BAVU)		8	
	insufflateurs adultes (BAVU)	1	-	
	Canules oropharyngées - jeu complet	d. P		
REANIMATION	Masques à inhalation enfants	š		
OXYGENOTHERAPIE	Masques à inhalation adultes			
	Bouteille d'oxygène	š		
	Aspirateur de mucosité		*	
	Sondes pour aspirateur de mucosité	÷		
	Défibrilateur semi automatique		*	
	Paire d'électrodes	*	3	
	Garrot tourniquet	,	_	
	Coussin hémostatique (CHUT)	(2) Y	10	
	Compresses stériles	*	*	
HEMMORAGIES ET	Pansements individuels de différentes tailles	ii k	- 10	
PLAIES	Bandes extensibles	*	*	
	Rouleau adhésif	ii.	- 10	
	Drap stérile pour brûlures		*	
			8	
DESINFECTION ET	Solution antiseptique	÷		
AUTRES	Solution sérum physiologique			
	Compresses de froid instantané à usage unique	3	-	
	Echarpes en toile			
MANAGEN IOATION ET	Jeu d'attelles	i.	17	
IMMOBILISATION ET TRAUMATISMES	Colliers cervicaux réglables enfant			
TRAUMATISMES	Colliers cervicaux réglables adulte	ii k	10	
	Plan dur avec immobilisateur de tête			
	Table ou lit de soin		8	
	Couverture bactériostatique		-	
ACCUEIL VICTIME ET	Brancard rigide			
TRANSPORT DE	Sac de transport du matériel d'urgence			
MATERIEL	Eau + Gobelets			
	Sucre			
	Paire de ciseaux			
DIVERS	Pince à écharde			
	Rouleau de ruban de balisage			

		JOURNAL	DE BORD		
DATE:		202	92	100	
OUVER	RTURE:	h	FERM	TURE:	h
MNS:			MNS:		
MNS:			MNS:		
Contrôle de	s analyses:		100 TO		
Gpes:	(nom, type, nb	re, encadremen	t, nom et sign o	lu resp., epilept	iques)
÷		Interventions et	commentaires:		
C)2	bars			
O₂ se	cours	bars			
DS	SA	en fonction	H.S.		
	ion électrodes				
	ption batterie	5			
Test tél	léphone	en fonction	H.S.		
Test	Talkie	en fonction	H.S.		
61	Vérification vis	uelle mensuelle		8	26
8	(in	Date	MNS	Agent	
	de fond		- V		
Tobo	agan				

DATE:	FICHE BILANS DATE: h LIEU:					
NOM:	VICT		M F			
☐ Malaise / Maladie ☐ N	BILAN CIRCO					
☐OBVA ☐Hémorrag	BILAN D'URGE		rêt cardio-ventilatoire			
Conscience Conscience Conscience Conscience Conscience Conscience Conscience Confuse Confuse Confuse Comnolente Motricité, Sensibilité Cone serre pas les mains Cone réagit pas au pinceme Pupilles Conscience Conscience Confuse Con	Respiration Resp. normale Resp. régulière Resp. ample Saturation O2: Bruits ventilatoir gargouilleme sifflements orteils Viscore	e:/min Free Ré superficielle Bie Bie Bruyante Bruyant	Circulation _ éq. Cardiaque :bat/min egulier □ Irrégulier □ en frappé □ Filant □ ession Artérielle/ Diservations Pâleur visage Recoloration cutanée > 3 sec. Froideur des membres Marbrures cutanées Décoloration de la peau Température :			
	BILAN COMPL	EMENTAIRE				
P: Plaie B: Brûlure H: Hémorragie T: Traumatisme D: Douleur AS: Abs. Sensibilité AM: Abs. Motricité		PQRST M	HTA Surveillance			
Observations:	AR AR	Soif □ Angoiss	e douleur: /4			
	GESTES E	FECTUES	!			
Claques dans le dos + Heimlich (nb:) Compression manuelle Pansement compressif Garrot posé àh	□ Aspiration mucosités □ Canule oropharyngée □ Ventilation artificielle □ O2:L/min. Inhalation / Insufflation □ RCP: début:h	☐ Dégag. d'urgence ☐ Retrait de casque ☐ Collier cervical ☐ Echarpe ☐ Poche de froid ☐ Immobilisation	☐ Désinfection avec			
□ PLS □ Autre	Nbre de chocs	Sucre Médicaments:	Arrivée secours àh Evacuation àh par:			

Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport 54510 TOMBLAINE

ANA	LYSE DES PLAI	NTES								
P	Provoqué par									
Q	Qualité du troub	le								
R	Région atteinte									
S	Sévérité du trou	ble NULLE	FAIBL	.E	MOYE	NNE	FO	RTE	INSUF	PPORTABLE
Т	Temps de la pla	inte								
REC	HERCHE DES A	NTECEDENTS								
М	Maladie / malais	se?								
н	Hospitalisation ?	•								
т	Traitement ?									
A	Allergie ?									
Nom	du médecin traita	int:								
No.	HERCHE DE SIG ouble de la parole	NES VISIBLES / Expression faciale	0	UI / N	ON	Pe	rte d'u	rine / (de selle	OUI / NON
SUF	RVEILLANCE	h				h			***	h
Cons	science									
Vent	ilation									
Circu	ulation									
Autre	e paramètre									
GL	ASGOW	Réactions	Score	h	h	h	h	h	Obse	ervations
Ouve	rture des yeux	Spontanée Au bruit, à la parole A la douleur Absente	4 3 2							
Répo	nse verbale	Normale Confuse Inappropriée Incompréhensible Absente	5 4 3 2							
Répo	nse motrice	A la commande Localisée adaptée Réaction d'évitement Flexion Extension Nulle	6 5 4 3 2							
		RESULTAT	15							

INTERVENANT: NOM PRENOM SIGNATURE

Annexe 7: Processus d'intervention en cas d'accident

Pas de MNS/SA	1 MNS/SA	2 MNS/SA	1 MNS/SA – 1 agent ou plus	2 MNS/SA – 1 agent ou plus
Agent(s) :	1- Ecarter les risques persistants et soustraire la victime au danger immédiat.	1" MNS ou SA :	MNS:	1** MNS :
1- Prévenir ou faire prévenir les secours.	2- Faire évacuer le bassin ou la zone concernée par le responsable du groupe ou un témoin.	1- Prévenir ou faire prévenir le 2 nd MNS.	 Ecarter les risques persistants, et soustraire la victime au danger immédiat. 	1- Prévenir ou faire prévenir le 2 nd MNS.
au danger immédiat.	3- Effectuer un bilan et débuter les gestes d'urgence.	persistants, et soustraire la victime au danger immédiat.	2- Faire prévenir un agent.	2- Ecarter les risques persistants et soustraire la victime au danger immédiat.
3- Effectuer un bilan et débuter les gestes de premiers secours.	4- Charger un personne fiable de fournir l'aide requise, d'appeler, d'accueillir et guider les secours (à défaut le MNS alerte lui- même les secours)		3- Faire évacuer le bassin ou la zone concernée par le responsable du groupe ou un témoin.	3- Effectuer un bilan et débuter les gestes d'urgence.
4- Charger un personne fiable de fournir l'aide requise, de rappeler, d'accueillir et guider les secours (à défaut l'agent s'en occupe lui même),		4- Transmettre le bilan au 2 nd MNS, lui demander d'appeler les secours et d'apporter le matériel nécessaire à l'intervention.	4- Effectuer un bilan et débuter les gestes d'urgence.	4- Transmettre le bilan au second MNS, lui demander d'appeler les secours et d'apporter le matériel nécessaire à l'intervention
		2*4 MNS ou SA:	5- Transmettre le bilan à l'agent, lui demander d'appeler les secours et d'apporter le matériel nécessaire à l'intervention.	2*4 MNS:
		 Faire évacuer les bassins ou la zone concernée par le responsable du groupe ou un témoin. 	Agent(s):	1- Faire évacuer la bassin ou la zone concernée par le responsable du groupe ou un témoin.
		2- Prendre connaissance du bilan et appeler les secours extérieurs.	1- Faire suspendre les entrées et se mettre à la disposition du MNS pour fournir l'aide requise.	2- Prévenir ou faire prévenir un agent.
		3- Apporter le matériel de premiers secours et aider son collègue MNS.	2- Aider à l'évacuation du bassin ou de la zone concernée.	3- Prendre connaissance du bilan et le transmettre au secours extérieurs.
		 4- Charger une personne fiable d'accueillir et de guider les secours. 	3- Sur demande du MNS, appeler les secours et leur transmettre le bilan.	4- Apporter le matériel de premiers secours et aider son collègue MNS.
			4- Apporter le matériel de secours au MNS.	Agent(s) :
			5- Accueillir et guider les secours.	Faire suspendre les entrées et se mettre à disposition des MNS pour fournir l'aide requise. Aider à l'évacuation des
				bassins. 3- Accueillir et guider les secours.

Annexe 7 bis: Adaptation des gestes de secours en cas d'épidémie/pandémie

Les méthodes d'intervention secouriste des plans d'organisation de surveillance et des secours sont revues en vue d'insérer les dispositions ci-dessous conformément aux recommandations de l'ILCOR comme suit:

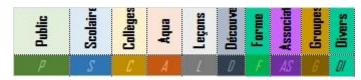
- 1. Face à une victime inconsciente, le sauveteur secouriste recherche des signes de respiration en regardant si le ventre et/ou la poitrine de la personne se soulèvent. Il ne place pas sa joue et son oreille près de la bouche ou du nez de la victime.
- 2. Face à un adulte en arrêt cardiorespiratoire, le sauveteur secouriste pratique uniquement les compressions thoraciques. Il n'effectue pas de bouche à bouche. L'alerte et l'utilisation du défibrillateur restent inchangées.
- 3. Face à un enfant ou un nourrisson en arrêt cardiorespiratoire, le sauveteur secouriste pratique les compressions thoraciques et le bouche à bouche. Le sauveteur secouriste sera équipé d'un « pocket mask » avec valve anti-retour et d'écran facial à destination de la victime. C'est deux protections garantiront la sécurité des sauveteurs secouristes.
- 4. Durant les autres soins, le port du masque, d'une visière de protection et de gants sont obligatoires. La personne soignée sera également équipée d'une visière voire d'un masque pendant les soins autres que RCP.

En cas d'intervention sur une personne en détresse :

- Dans l'eau, l'intervention du sauveteur sera privilégiée pour les cas de suspicion de noyade avéré. Pour les autres, il sera privilégié les moyens techniques comme les perches, les bouées tubes de sauvetage, ces éléments permettant de conserver une distance de plus d'un mètre avec la victime.
- Le surveillant aura à sa disposition un masque facial type plongée snorkeling intégral désinfecté, il devra le mettre avant d'intervenir dans l'equ.

Un exercice de mise en œuvre du POSS intégrant les adaptations ci-dessus sera mis en place sur chaque site avec la participation d'un collectif « sécurité sanitaire » (formateur premiers secours, pompiers, personnel de santé...).

Annexe 8 : Plannings d'occupation des bassins en fonction des périodes de l'année



7	MAULEON - Pré saison (juin) 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22	
UNDI IS 80 45 1 2 3 4 Pett Bassin Toboggan	TOTAL	1 45
MARDI 7 IS 30 45 5 6 7 Pett Bassin Toboggan	9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 5 30 45 15 30 45	0 45
MERCREDI 7 15 80 45 10 11 12 Petit Bassin T oboggan	9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 5 30 45 15 30 45	0 45
JEUDI 7 15 30 45 13 14 15 15 16 Pett Bassin Toboggan	9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 5 30 45 15 30 45	0 45
VENDREDI 7 15 80 45 17 18 19 20 Pett Bassin Toboggan	9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 5 30 45 15 30 45	0 45
SAMEDI 7 15 30 45	9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 5 30 45 15 30 4	1 45
DIMANCHE 7 15 30 45 28.12790698 28.60465116 29.08139535 29.55813953 Pett Bassin Toboggan	9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 5 30 45 15 30 45	0 45

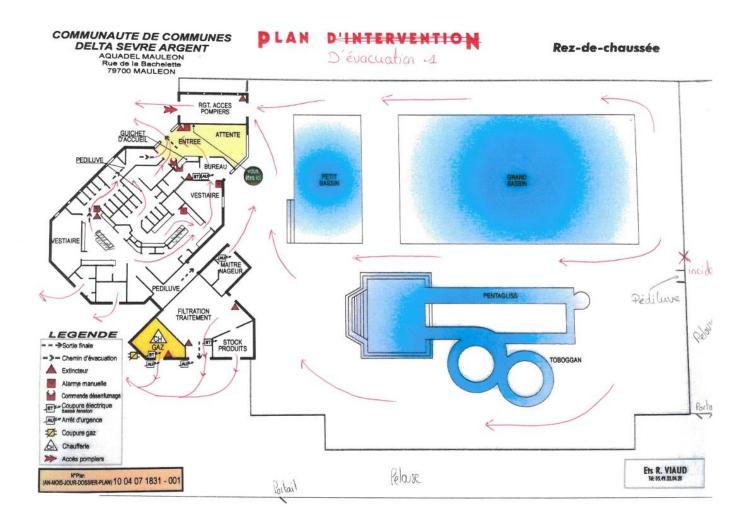
LINDI 7 8 9	MAULEON - Gra 10 11 12 13 14 30 45 15 30 45 15 30 45 15 30 45	i 15 i 16 i 17 i 18	
15 30 45 15 30 45 15 20 45 15	30 45 15 30		P A A P A A P A A A P A A A A A A A A A
MARDI 7 8 9 9 15 30 45 15 30 4	10 11 12 13 1-1	15 16 17 18 15 30 45 15 30 45 15 30 45 15 30 45 15 3	18 20 21 22 22 10 45 15 30 45
MERCREDI 7 8 9 15 30 45 15 30	10		19 20 21 22 22 15 30 45 15 30
1	10		18 20 21 22 19 15 30 45 15 30 45 15 30 45 P P A A A P P A A A P P A A A P A A A P A A A P A A A P A A A P A A A P A A A P A A A P A A A P A A A P A A A P A A A P A A A P A A A TOTAL
VENDREDI 15 30 45 15 30 45 15 20 45 15	30 45 15 30		10 45 15 30
SAMEU	30 45 15 30		10 45 15 30
1 2 2 3 4 4 5 5 Pett Bassin Toboggan	10		P P P P P P P P P P P P P P P P P P P
Espace blen-titre Patageoire Toboggen Plateau forme Salle poids bires Salle cours collectifs SAMEDI 7 8 9			
	30 45 5 5 30 45 6 5 30 45 6 5 30 45 6 5 30 45 7 8 30 45 7 8 30 45 8 7 8 30 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40		
Sale poids libres Sale cours collectis DIMANCHE 7 8 9 15 30 45 30 45 30 4	10 II 12 I3 I 30 45 15 30 45 15 30 45 15 30 45	. 15 16 17 18 15 30 45 15 30 45 15 30 45 15 30 45 15 30 45 15 30 45 15 30 45 15 30 45 15 30 45 15 30 45 15 30 45 15 30 45 15	TOTAL 18 20 21 22 19 45 15 30 45 15 30 45 15 30 45
1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0			TOTAL

Annexe 9: Plan d'évacuation

Dispositif Principal:

Ce dispositif sera utilisé évacuer les usagers vers le parking de l'établissement.

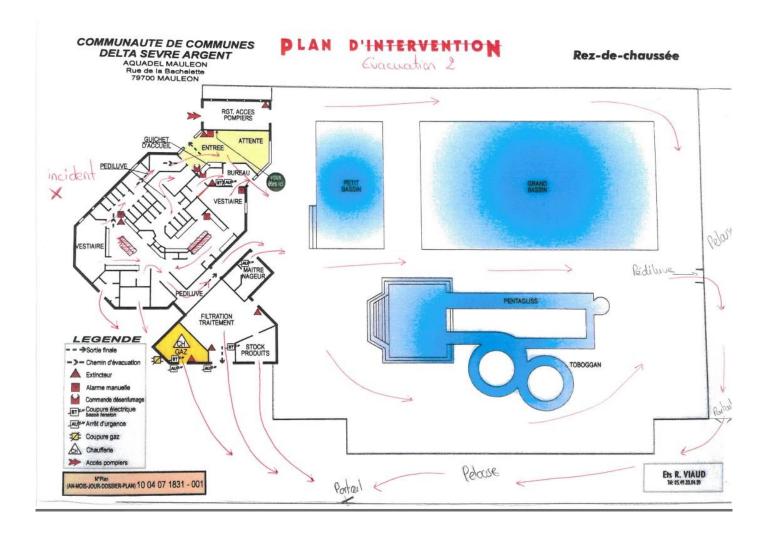
- ❖ Rôle du guide file: Celui-ci sera assuré par l'agent d'accueil / entretien, qui guidera les utilisateurs vers la sortie
- * Rôle du Serre file: Celui-ci sera assuré par les MNS / SA, qui se chargeront de vérifier l'évacuation complète de chaque zone de l'établissement.



Dispositif Secondaire:

Ce dispositif sera utilisé évacuer les usagers vers le parc et le stade municipal.

- * Rôle du guide file : Celui-ci sera assuré par les MNS / SA, qui guidera les utilisateurs vers la sortie
- * Rôle du Serre file: Celui-ci sera assuré par un agent d'accueil / entretien qui se chargera de vérifier l'évacuation complète de chaque zone de l'établissement.





Agglomération du Bocage Bressuirais

27, boulevard du Colonel Aubry - BP 90 184 79 034 Bressuire Cedex 05 49 81 19 00 - contact@agglo2b.fr - www.agglo2b.fr